



COMPTE RENDU SEANCE DU 30 MARS 2007

Le vendredi 30 mars 2007, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars 2007, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger DUCHEMIN, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation compte-rendu du 15 décembre 2006
- Vote CA 2006 et affectation des résultats
- Vote du compte de gestion
- Compensation taxe professionnelle
- Augmentation des taxes directes locales
- Subventions communales
- Vote du BP 2007
- Attribution logement communal
- Remboursement frais de déplacement
- Amortissements travaux 2007
- Convention centre de loisirs
- Fête de la libération
- SIEGE : extension rue de la Bergerie
- CGE : extension rue de la Bergerie
- Avancement de grades et reclassements pour les agents de la collectivité
- Indemnités receveur municipal

QUESTIONS DIVERSES

- SYGOM
- Eglise
- Terrain de moto-cross

Etaient présents : MME J.LAROCHE-MRS J.GAUTRON-P.JULLIEN
(Adjoints)
MMES C.CABALLE-B.NEAU
MRS D.LABBE-R.VILCOQ-B.LETHIAIS-L.HENOCH

Etaient absents excusés :MR C.JOZEFACKI (pouvoir à Mr DUCHEMIN)
MME E.BANCE (pouvoir à Mr HENOCH)

Etaient absents : MRS B.GUILLOU-S.DEVEAUD

En préambule, Monsieur Roger DUCHEMIN Maire, propose d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour. Ceux-ci concernent :

- la fixation des ratios pour les avancements de grades de l'ensemble du personnel de la commune.
- Indemnités receveur municipal

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de retenir ces points à l'ordre du jour.

APPROBATION COMPTE RENDU DU 15 DECEMBRE 2006

Le Compte rendu de la séance du 15 décembre 2006 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU CA 2006 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur DUCHEMIN donne la parole à Monsieur SANTOULANGUE
Yvon Trésorier des Andelys qui commente le CA 2006.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

356 834.81 €

665 044.19€

Résultat de fonctionnement : 308 209.38 €

RECETTES

INVESTISSEMENT

DEPENSES

668 314.57 €

962 525.29 €

Résultat d'investissement : 294 210.72 €

RECETTES

Restes à réaliser (dépenses)

2315 tvx logements communaux

189 459.21 €

20415 SIEGE

93 145.74 €

2111.51 achat terrain travaux RD313

4 500.00 €

20413 travaux RD313

210 000.00 €

2111.57 achat terrain cimetièrè

5 000.00 €

2313.60 travaux èglise

122 817.30 €

2117 acte de propriété terrain herqueville

550.00 €

2152 panneaux

691.00 €

626 163.25 €

Restes à réaliser (recettes)

1323 subvention logements communaux

60 000.00 €

1336 remboursement PVR

4 377.06 €

64 377.06 €

Pas de questions, les restes à réaliser sont votés à l'unanimité.

Résultat global : 13 998.66 € (fonctionnement + investissement)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats dont le montant s'élève à la somme de 40 634.00 €. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GAUTRON et se retire pour le vote du CA 2006. Monsieur GAUTRON demande au Conseil Municipal de voter le CA 2006. Celui-ci est voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Compte de Gestion préparé par Monsieur BORKOWSKY trésorier des Andelys est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission de compensation de la taxe professionnelle de la CCAE. Le montant du transfert pour la commune de Muids s'élève à la somme de 78 565€

AUGMENTATION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux des taxes directes locales de 3 %.

	<u>TAUX 2007</u>	<u>TAUX 2006</u>
Taxe habitation	6.60	6.80
Taxe foncier bâti	13.99	14.41
Taxe foncier (non bâti)	32.17	33.14

(pour information la moyenne départementale en 2006)

Taxe habitation	14.45
Taxe foncier bâti	18.53
Taxe foncier (non bâti)	44.20

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le montant des subventions pour l'année 2007 s'élève à la somme de 25 000 €

VOTE DU BP 2007

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le BP 2007 de la commune en arrêtant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES RECETTES

567 002.00 € 567 002.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES RECETTES

918 968.00 € 918 968.00 €

ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL

La question est reportée à la prochaine réunion de conseil

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser les frais de déplacement à Madame TIXIER dont le montant s'élève à la somme de 19.24 €

AMORTISSEMENTS TRAVAUX 2007

La question est reportée à la prochaine réunion de conseil.

CONVENTION CENTRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les conventions entre la CCAE et la commune pour la mise à disposition des locaux à l'occasion des sessions de février et avril.

La mise à disposition est consentie à raison de 628.80 € pour les deux sessions.

Le montant des charges pour 20 jours de fonctionnement est estimé à 285.80 € pour les deux sessions.

FETE DE LA LIBERATION

Le projet d'organiser les 25/26 août la fête de la libération de Muids est accepté à l'unanimité des membres présents.

SIEGE : EXTENSION RUE DE LA BERGERIE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la délibération concernant l'extension EDF rue de la bergerie dont le montant de la part communale s'élève à la somme de 525.00 €.

Cette somme sera remboursée à la commune par le biais de la PVR

CGE : EXTENSION RUE DE LA BERGERIE

Dans le cadre de la PVR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à

signer le devis transmis par la CGE pour l'extension du réseau d'eau rue de la bergerie dont le montant s'élève à la somme de 3 298.62 €.

AVANCEMENTS DE GRADES ET RECLASSEMENTS POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

En fonction de l'effectif de la collectivité et de l'ancienneté des agents, il arrivera certaines années que ces derniers réunissent les conditions pour obtenir un avancement de grade. Si la collectivité a choisi un ratio de 100 % par exemple, cela signifiera que tous les agents promouvables cette année là seront promus. Si la collectivité a choisi un ratio de 50 % seule la moitié des promouvables pourra être promue.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un ratio de 100 % pour l'ensemble des grades de la collectivité.

INDEMNITES RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à Monsieur SANTOULANGUE Yvon nouveau receveur municipal les indemnités de conseil et de confection des budgets communaux à compter du 1^{er} mars 2007.

QUESTIONS DIVERSES

SYGOM

Le SYGOM envisage de supprimer la taxe sur les ordures ménagères et de la remplacer par une redevance.

EGLISE

Monsieur LANGLET doit nous transmettre prochainement un devis des travaux les plus urgents à réaliser.

TERRAIN DE MOTO-CROSS

Monsieur DUCHEMIN a pris contact avec Maître DAGUET Notaire Aux Andelys qui doit transmettre prochainement un projet de bail d'occupation du terrain de moto-cross.



COMPTE RENDU SEANCE DU 25 MAI 2007

Le vendredi 25 mai 2007, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mai 2007, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger DUCHEMIN, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation compte-rendu du 30 mars 2007
- Attribution logement communal
- Augmentation loyers communaux
- Adhésion à l'Association « La Seine en Partage »
- Enquête publique : construction de la station d'épuration d'Ecoparc sur la commune d'Heudebouville
- Destination logement MACHET (1 Avenue Pierre Dupont)
- Projet institution d'une taxe résultant d'un classement en zone constructible d'un terrain qui jusque là ne l'était pas.
- Rapport activité 2005 Syndicat d'Eau du Vexin Normand
- Travaux SIEGE

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux logements communaux
- Travaux Mairie
- Sygom
- Fleurissement village
- Chaussée rue de l'Abreuvoir
- Clôture propriété Monsieur TOURNACHE
- Marchand ambulant

Etaient présents : MRS J.GAUTRON-P.JULLIEN-C.JOZEFACKI
(Adjoints)

MMES C.CABALLE-E.BANCE

MRS R.VILCOQ-B.LETHIAIS-L.HENOCH-B.GUILLOU

Etaient absents excusés : MME J.LAROCHE (pouvoir à MR
C.JOZEFACKI) MR D.LABBE (pouvoir à MR R.DUCHEMIN)

Etaient absents : MR S.DEVEAUD-MME B.NEAU

En préambule, Monsieur Roger DUCHEMIN Maire, propose d'ajouter un sujet à l'ordre du jour. Celui-ci concerne :

- Travaux SIEGE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de retenir ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION COMPTE RENDU DU 30 MARS 2007

Le Compte rendu de la séance du 30 mars 2007 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL

L'attribution du logement situé au 25 rue Nationale a fait l'objet d'un vote à bulletin secret car plusieurs personnes étaient intéressées (BECASSE Yoann-DREUX Nathalie-LAROCHE Sylvain-LECOUR Laurence-LEFEBVRE Germaine). Le résultat du vote est le suivant (7 pour LAROCHE Sylvain-1 pour BECASSE Yoann- 3 bulletins blancs- 1 abstention)

Le Conseil Municipal a donc décidé d'attribuer le logement à Mr LAROCHE Sylvain à compter du 1^{er} juin 2007 pour un loyer de 418 € par mois plus les charges.

Maître DAGUET Notaire Aux Andelys est chargé d'établir le bail.

AUGMENTATION LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter l'augmentation légale de 3.23 % des loyers de Mesdames DEHAIS et DUTHIL applicable au 1^{er} juin 2007 ainsi que des loyers de tous les locataires qui n'ont pas de baux à compter du 1^{er} juillet.

ADHESION A L'ASSOCIATION « LA SEINE EN PARTAGE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'association « la Seine en Partage » qui a pour objectif de défendre, protéger et mettre en valeur la Seine, d'encourager et coordonner l'action des collectivités territoriales riveraines de la Seine, de susciter en particulier dans le monde des entreprises, une prise de conscience de la nécessaire revalorisation de la Seine et de l'intérêt du fleuve comme moyen de transport.

Le Conseil Municipal décide avant d'adhérer obtenir un complément d'information (statuts, actions menées depuis la création, etc.)

ENQUETE PUBLIQUE : CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION D'ECOPARC SUR LA COMMUNE D'HEUDEBOUVILLE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le dossier d'enquête publique concernant la construction de la station d'épuration sur la commune d'Heudebouville qui s'est déroulée du 14 avril au 14 mai 2007.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier.

DESTINATION LOGEMENT MACHET (1 Avenue Pierre Dupont)

Avant de se prononcer définitivement sur la destination du logement actuellement occupé par Monsieur et Madame MACHET, le Conseil Municipal demande que la commission logement présidée par Madame LAROCHE se réunisse par réfléchir sur ce dossier.

TAXE FORFAITAIRE SUR LES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les communes peuvent instituer depuis le 1^{er} janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par une carte communale, dans une zone constructible.

La taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain,

intervenue après son classement en terrain constructible.
Son taux, fixé à 10 % s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession (ce qui correspond à un taux réel de 6.66 %.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (10 pour-1 contre-1 abstention) décide d'instaurer sur le territoire de la commune la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

RAPPORT ACTIVITE 2005 SYNDICAT EAU DU VEXIN NORMAND

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2005 pour l'exploitation du service public d'eau potable.
A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal n'a émis aucune remarque particulière.

TRAVAUX SIEGE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les délibérations concernant l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux téléphoniques qui annulent et remplacent celles prises le 17 février 2006.
Le montant des travaux étant supérieur à celui figurant sur les précédentes délibérations, il convient de réaliser le virement de crédit suivant :

020 – 6700 €
20415 + 6700 €

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Les travaux de réhabilitation des logements communaux vont commencer début septembre et s'achèveront fin février.

TRAVAUX MAIRIE

La façade de la Mairie va être prochainement repeinte. Le choix de la couleur (opale) a été décidé à l'unanimité . Les fenêtres du 1^{ère} étage vont être changées.

SYGOM

La prochaine assemblée générale du SYGOM est fixée au 27 juin.

FLEURISSEMENT VILLAGE

Madame Chantal CABALLE demande d'envisager pour les années à venir de planter dans les vasques des plantes vivaces.

CHAUSSÉE RUE DE L'ABREUVOIR

Monsieur Jacques GAUTRON signale que deux trous sont en formation en bas de la rue de l'Abreuvoir. Monsieur le Maire va prendre contact avec la commission voirie de la CCAE.

CLOTURE PROPRIETE MONSIEUR TOURNACHE

La clôture de la propriété de Monsieur TOURNACHE va être prochainement réalisée. Les travaux sont confiés à la société MJF.

MARCHAND AMBULANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marchand ambulant en fruits et légumes devrait prochainement venir une fois par semaine, le jour est à définir. L'emplacement lui sera facturé 45 € par semestre.



COMPTE RENDU SEANCE DU 4 JUILLET 2007

Le mercredi 4 juillet 2007, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 juin 2007, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger DUCHEMIN, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation compte-rendu du 25 mai 2007
- Fondation du Patrimoine
- Attribution logement communal
- Déplacement du Monument aux Morts

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux Pont Hébert
- Décision Modificative

Etaient présents : MRS P.JULLIEN-C.JOZEFACKI, MME J. LAROCHE (Adjoints)
MMES B. NEAU-E.BANCE
MRS B.LETHIAIS-L.HENOCH-D. LABBE

Etaient absents excusés : MME C. CABALLE (pouvoir à MME E. BANCE)
MR R. VILCOQ (pouvoir à MR P. JULLIEN)

Etaient absents : MRS S.DEVEAUD-B.GUILLOU-J. GAUTRON

APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 MAI 2007

Le Compte rendu de la séance du 25 mai 2007 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FONDATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la restauration de l'église, la Fondation du Patrimoine nous a fait parvenir un dossier d'organisation d'une souscription publique. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine. Cette demande est accordée à l'unanimité. D'autres subventions seront demandées auprès de la DRAC, du Conseil Général et de la Société Lafarge etc. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire lit la lettre de Monsieur et Madame MACHET annonçant leur départ au 31 juillet du logement communal situé 1 avenue Pierre Dupont. Monsieur le Maire propose de louer cet appartement. Madame LABBE Léa se voit attribuer ce logement par 6 voix pour et 2 abstentions. La date de remise des clefs n'est pas encore définie car des travaux de réhabilitation vont être effectués. Dès qu'ils seront terminés, la commune

prendra contact avec Maître DAGUET Notaire aux Andelys qui sera chargé d'établir le bail.

DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Le Monument aux Morts de la commune devra être déplacé suite à la modification du carrefour face à l'église. Monsieur le Maire propose deux solutions aux membres du Conseil :

- 1^{ère} / le déplacer de 2 m comme prévu dans l'étude initiale
- 2^{ème} / le mettre sur la place de la Mairie comme proposé par le Conseil Général

Il y a 6 voix pour le recul de 2 m, 3 voix pour la place de la Mairie, 1 abstention. Le Monument aux Morts sera déplacé de 2 m.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX PONT HEBERT

Les travaux de platelage du Pont Hébert effectués par la société MC2 débuteront semaine 25 pour une durée de 15 jours.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le percepteur demande de prendre une décision modificative concernant les comptes d'amortissement des travaux du SIEGE ; il faudra créditer le compte 6811 de 120.00 € et débiter le compte 6817 de 120.00 €



COMPTE RENDU SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007

Le 28 septembre 2007, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 septembre 2007, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger DUCHEMIN, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation compte-rendu du 4 juillet 2007
- Convention centre aéré
- Primes du personnel
- Attribution prix maisons fleuries
- Proposition transport personnes âgées avec participation de la commune
- Logement 1 Avenue Pierre Dupont
- Adhésion APURE
-

QUESTIONS DIVERSES

- Terrain moto-cross
- Travaux logements communaux
- Travaux RD 313
- Halte déchets
- Mise en place d'une signalétique pour les randonneurs
- Fête de la libération
- Chaussée devant abri bus rue de Voie
- Travaux église

Etaient présents : MRS P.JULLIEN-C.JOZEFACKI- J.GAUTRON
MME J. LAROCHE - Adjointes
MMES B. NEAU-E.BANCE-C.CABALLE
MRS B.LETHIAIS- L.HENOCH- D.LABBE-R.VILCOQ

Etaient absents : MRS S.DEVEAUD-B.GUILLOU

APPROBATION COMPTE RENDU DU 4 JUILLET 2007

Le Compte rendu de la séance du 4 juillet 2007 est adopté à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION CENTRE AERE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la CCAE et la commune pour la mise à disposition des locaux à l'occasion des vacances d'été.

La mise à disposition sera consentie à raison de 723.12 €. Le montant des charges pour 10 jours de fonctionnement est estimé à 328.67 €.

PRIMES DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire pour 2007 les primes de fin d'année accordées au personnel

communal. Celles-ci seront versées au mois de novembre.

ATTRIBUTION PRIX MAISONS FLEURIES

Monsieur le Maire rappelle que la remise des récompenses a eu lieu le dimanche 15 juillet 2007, 13 lauréats ont été récompensés.

PROPOSITION TRANSPORT PERSONNES AVEC PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la proposition faite par Madame BARON (artisan taxi à Andé) de mettre en place un système de transport de personnes avec participation de la commune.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à compter du 13 octobre et à titre expérimental pendant 3 mois un taxi de 8 places sera mis tous les samedis matin à la disposition de personnes désirant se rendre Aux Andelys.

Le coût total du transport aller/retour est de 36 €. Le prix est limité à 3 €/personne. La différence sera prise en charge par la commune.

LOGEMENT 1 AVENUE PIERRE DUPONT

La remise des clefs du logement à Madame LABBE Léa est fixée au 1^{er} novembre après réalisation de travaux d'électricité. Le montant du loyer a été déterminé (278.58 € plus les charges). Monsieur le Maire prendra contact avec maître DAGUET notaire Aux Andelys qui sera chargé d'établir le bail.

ADHESION APURE

Le Conseil Municipal décide (11 pour – 1 abstention) d'adhérer à l'APURE (Association de Protection des Usagers et Riverains des Eaux navigables domaniales) dont le siège social est à Saint Pierre du Vauvray. Le montant de la cotisation est de 30 € pour les collectivités.

Objectifs prioritaires :

- défendre les intérêts des riverains usagers et plaisanciers de la voie d'eau
- promouvoir et valoriser cette voie d'eau et ses rives
- intervenir sur les problèmes droits et obligations concernant la voie navigable.

QUESTIONS DIVERSES

TERRAIN DE MOTO CROSS

Le bail d'occupation du terrain situé rue d'Herqueville a été signé le 3 août dernier chez Maître DAGUET notaire Aux Andelys par le Président de l'Association MOTO CLUB STRATAGEM BIKE et Monsieur Roger DUCHEMIN maire de la Commune de Muids

TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Les travaux vont commencer le 2 octobre par la mise aux normes de l'électricité dans les logements situés Avenue Pierre Dupont puis se poursuivront dans les autres.

TRAVAUX RD 313

Les travaux sur la RD313 sont programmés début 2008.

HALTE DECHETS

Monsieur VILCOQ fait remarquer que le passage du rotofil a endommagé certains arbustes.

Il demande qu'ils soient remplacés.

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE POUR LES RANDONNEURS

Le Crédit Agricole propose de mettre en place sur le canton des Andelys une signalétique pour les randonneurs (hôtels, gîtes, commerces, etc.).

FETE DE LA LIBERATION

Ludovic HENOCH remercie la commune pour la subvention allouée et précise que deux vétérans écossais seraient prêts à faire le déplacement pour venir à Muids,

La date de leur venue est à déterminer.

Le Conseil Municipal félicite Ludovic pour l'organisation de la fête de la libération qui s'est déroulée dans de bonnes conditions.

CHAUSSEE DEVANT ABRI BUS RUE DE VOIE

Des devis vont être demandés pour réaliser un regard.

TRAVAUX EGLISE

La souscription sera lancée dès la signature de la convention qui est prévue le jeudi 25 octobre.



COMPTE RENDU SEANCE DU 29 OCTOBRE 2007

Le 29 octobre 2007, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 octobre 2007, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger DUCHEMIN, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation compte-rendu du 28 septembre 2007
- Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunication
- Augmentation loyers communaux
- Remboursement frais de déplacement
- Ouvertures de crédits (récupération TVA frais d'étude travaux rue de la Messe)
- Délibération spécifique PVR rue de la Bergerie
- Virement de crédit (réfection cour école)

QUESTIONS DIVERSES

- Souscription travaux église

Etaient présents : MRS P.JULLIEN-C.JOZEFACKI- MME J. LAROCHE -
Adjoints

MMES B. NEAU-E.BANCE-
MRS B.LETHIAIS- L.HENOCH- D.LABBE-

Etaient absents excusés : MRS J.GAUTRON (pouvoir à Mr DUCHEMIN)
R.VILCOQ (pouvoir à Mr JULLIEN)

Etaient absents : MME C.CABALLE-
MRS S.DEVEAUD-B.GUILLOU

APPROBATION COMPTE RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2007

Le Compte rendu de la séance du 28 septembre 2007 est adopté à l'unanimité des membres présents.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATION

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la somme de 1415.63 € due par les opérateurs de télécommunication pour l'occupation du domaine public routier (année 2007)

AUGMENTATION LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter l'augmentation légale de 2.76 % du loyer de monsieur LEGOUPIL David à compter du 1^{er} novembre 2007 et de celui de mademoiselle COLOMBEL Elise à compter du 1^{er} janvier 2008.

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT

Il est décidé à l'unanimité de rembourser les frais de déplacement de Madame TIXIER en appliquant le tarif en vigueur fixé par le ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie dont le montant s'élève à la somme de 12.48 €.

OUVERTURES DE CREDITS (RECUPERATION TVA FRAIS D'ETUDE TRAVAUX RUE DE LA MESSE)

Le Conseil Municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Relevé topographique rue de la Messe

DEPENSES : 5033.37 €

RECETTES : 5033.37 €

Relevé topographique rue de la Messe

DEPENSES : 2036.75 €

RECETTES : 2036.75 €

DELIBERATION SPECIFIQUE PVR RUE DE LA BERGERIE

Le Conseil Municipal fixe à 24 101.86 € la part du coût des réseaux mis à la charge de propriétaires fonciers. Les propriétés concernées sont situées en bordure de la rue de la Bergerie.

La superficie des terrains soumis à la PVR est différenciée suivant le détail suivant :

- aménagement de la voie 13997 m²

- extension eau et électricité 12929 m²

La participation due par mètre carré de terrain desservi est fixée à :

- 1.066199 € TTC pour l'aménagement de la voirie

- 0.709898 € TTC pour l'extension des réseaux d'eau et d'électricité.

Les montants de participation dus par m² seront actualisés en fonction de l'indice TP01-A.

Le Conseil Municipal délègue à monsieur le maire le pouvoir de signer les conventions concernant la participation pour voirie et réseaux de la rue de la Bergerie en application de l'article (L.332.1.2 du Code de l'Urbanisme)

VIREMENT DE CREDIT (réfection cour école)

Le Conseil Municipal approuve le virement de crédit suivant :

2315 (68) + 2511.60 €

2315(52) - 2511.60 €

QUESTIONS DIVERSES

Souscription pour travaux église

Monsieur le Maire rappelle que dans la convention signée le 25 octobre dernier, il est précisé que les chèques recueillis par la Fondation du

Patrimoine doivent être libellés à l'ordre de : « la Fondation du Patrimoine église de Muids ».

Celle-ci s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3 % sur présentation des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement.

De plus, la Fondation du Patrimoine devrait attribuer à la commune une subvention dont le montant n'est pas encore défini.